

## PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

### AVIS PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

**Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire**

**Création de trois halls de stockage sur la commune de Montoir-de-Bretagne**

Par arrêté préfectoral n° 2022/BPEF/162 en date du 30 septembre 2022, une participation du public par voie électronique est ouverte sur le site internet des services de l'État en Loire Atlantique pendant une période de 32 jours, **du lundi 24 octobre 2022 à 9h00 au jeudi 24 novembre à 17h00**, portant sur la demande présentée par le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire, dont le siège social est situé 18, quai Ernest Renaud – BP 18609 – 44186 NANTES Cedex 4, en vue d'être autorisé à construire trois halls de stockage métallo-textiles sur le territoire de la commune de Montoir-de-Bretagne.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier sera mis en ligne pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) - **Politiques publiques - Environnement - Procédures administratives, commissions et consultations - Participation du public par voie électronique (PPVE)**.

Le dossier est également consultable sous format électronique et papier sur rendez-vous aux heures et jours habituels d'ouverture dans les lieux suivants :

#### Préfecture de Loire Atlantique

6 quai Ceineray

44 000 NANTES

02 40 41 20 20 (standard) / 02 55 58 49 75

#### Sous-préfecture de Saint-Nazaire

1 Rue Vincent Aurioi

44600 Saint-Nazaire

02 40 00 72 72 (standard)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*), dès la publication de l'arrêté d'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Le public peut faire parvenir ses observations et propositions pendant la stricte durée de la participation du public par voie électronique à l'adresse suivante : « **gpmnsnmontoirdebretagneppve@gmail.com** » avec pour objet « **Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire – commune Montoir-de-Bretagne** ».

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de la participation du public par voie électronique sont pris en compte.

Les observations et propositions reçus seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais.

A l'expiration de la participation du public par voie électronique, et au plus tard à la date de publication de la décision, un dossier comprenant la synthèse des observations et propositions déposées, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que dans un document séparé, les motifs de la décision sera publié sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire (18, quai Ernest Renaud – BP 18609 – 44186 NANTES Cedex 4) auprès de Louis Linquier, Directeur de l'Aménagement, de l'Environnement et de l'Immobilier (l.linquier@nantes.port.fr/ Tél. : +33 (0)2 40 44 71 10).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté de permis de construire, délivré par le préfet de la Loire-Atlantique ou un refus.